

Ce document aborde les demandes d'aide médicale à mourir **contemporaines**. Pour les demandes anticipées, veuillez vous référer à ces outils : [Aide-mémoire DAAMM pour professionnel compétent](#) ou [Aide-mémoire DAAMM pour professionnels de la santé](#) (intervenants)

Critères d'admissibilité à AMM

- Être assuré au sens de la *Loi sur l'assurance maladie*.
- Être majeur et apte à consentir aux soins.
- Être atteint d'une maladie grave et incurable ou d'une déficience physique grave entraînant des incapacités significatives et persistantes.
- Avoir une situation médicale qui se caractérise par un déclin avancé et irréversible de ses capacités.
- Éprouver des souffrances physiques ou psychiques persistantes, insupportables et qui ne peuvent être apaisées dans des conditions qu'elle juge tolérables.

ATTENTION : Vous n'avez pas à vous prononcer sur ces critères. Seuls les professionnels compétents (médecins et IPS) auront à le faire.

Au début du processus

- Consulter : [Aide-mémoire sur l'AMM](#); [Dépliant d'information destiné aux usagers](#); [Dépliant d'information destiné aux proches](#)
- Consulter le [Protocole interdisciplinaire \(PID\)](#)

Demande de renseignements sur l'AMM par l'utilisateur

- Entendre les besoins de l'utilisateur et de ses proches, répondre à leurs questions et, au besoin, les référer à la bonne personne pour toute question portant sur les différents soins de fin de vie.
- Au besoin, proposer l'implication d'une travailleuse sociale qui pourra accompagner l'utilisateur et lui offrir du support psychosocial au cours du processus.
- Si l'utilisateur souhaite faire sa demande d'AMM, lui offrir un accompagnement dans les démarches et, au besoin, l'aider à compléter la [Demande d'AMM \(version anglaise\)](#). L'intervenant en soins spirituels peut signer comme témoin et non comme professionnel.

Au cours du processus d'AMM

- Soutenir l'utilisateur et ses proches avec ouverture, non jugement, bienveillance et respect.
- Échanger avec les différents partenaires (Guichet AMM, professionnels compétents évaluateurs/médecins traitants, ISAC/coordonnateur clinique, infirmière pivot, ASI), selon les besoins.
- Être à l'écoute des questionnements et des préoccupations de l'utilisateur, de ses proches et de l'équipe de soins en respect du code de confidentialité.
- Encourager l'utilisateur à discuter des soins de fin de vie et de sa décision concernant son choix, ses besoins et ses dernières volontés avec ses proches.
- Rédiger l'évaluation des besoins spirituels ou religieux et les notes évolutives en y décrivant les décisions ou les discussions avec l'utilisateur et ses proches.
- Proposer d'accompagner l'utilisateur et ses proches selon les besoins spirituels identifiés (ex. : rituels, accompagnement, disposition et rites funéraires).

Évaluation et traitement de la demande d'AMM

Sur référence, compléter l'évaluation spirituelle

- Valider auprès de l'utilisateur son désir de divulguer ou d'impliquer ses proches dans la démarche d'AMM, tout en respectant la confidentialité souhaitée par l'utilisateur.
- Réaliser l'anamnèse du récit de vie, explorer les souffrances spirituelles, les pratiques, les croyances et les valeurs.
- Explorer le sens que l'utilisateur donne à sa vie ainsi que sa demande d'AMM.

Si la demande d'AMM est acceptée à la suite des deux évaluations médicales :

- Accompagner l'utilisateur selon ses croyances et ses besoins spirituels.

Si la demande d'AMM est refusée à la suite des deux évaluations médicales :

- Offrir un accompagnement spirituel ou religieux à l'utilisateur et à ses proches afin de favoriser l'expression des émotions et découvrir des avenues pour trouver la paix et le réconfort.

Planification et prestation de l'AMM

Avant le jour du soin

- Prendre connaissance des informations en lien avec le soin (date, heure, présences).
- Si cela est possible, offrir à l'utilisateur et ses proches la possibilité d'une visite de leur propre intervenant spirituel afin qu'il contribue aux rituels de fin de vie/derniers sacrements.
- Sur demande, planifier le déroulement d'un rituel (pardon, réflexion, prière) en respect des volontés de l'utilisateur.
- Explorer les démarches souhaitées à la suite du décès (rites funéraires).
- Participer à la discussion clinique concernant le déroulement du soin.

Le jour du soin

- Si requis, assurer une présence sur l'unité de soins.
- Transmettre les dernières volontés de l'utilisateur à l'équipe soignante et aux proches (ex. : dons d'organe ou à la science, repos du corps pour des motifs religieux).

Après le soin

- Laisser les proches se recueillir auprès de l'utilisateur et leur offrir vos condoléances. Accueillir et valider leurs réactions émotionnelles et leur offrir du soutien.
- Au besoin, remettre le document [Ressources pour personnes endeuillées](#) aux proches.
- Au besoin, participer ou animer les rencontres d'échanges et les séances de débriefage.

Pistes de réflexion

- Avant la prestation de l'AMM, est-ce que l'utilisateur a eu suffisamment de temps pour discuter avec son médecin ou avec les membres de l'équipe de soins?
- L'utilisateur a-t-il reçu des réponses à toutes ses questions afin d'être en mesure de prendre une décision éclairée?

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

- ✓ Service d'accompagnement spirituel à domicile ([SASMAD](#)) :
 - 514 272-4441

COORDONNÉES DU GUICHET AMM

- ✓ Courriel : centre.ethique.cissslav@ssss.gouv.qc.ca
- ✓ Téléphone : 450 668-1010 poste 24228
- ✓ Télécopieur : **450 975-5007**

SOINS PALLIATIFS ET DE FIN DE VIE

- ✓ Intranet : [Soins palliatifs et de fin de vie : CISSS Laval](#)
- ✓ PID : [Protocole interdisciplinaire \(PID\)](#)

Contenu élaboré par : Élisabeth Beaulieu (T.S. et coordonnatrice clinique à l'Hôpital de la Cité-de-la-Santé), Annie Dubé (T.S. en hébergement), Julie Hamel (T.S. aux soins palliatifs à domicile), Martine Leroux (T.S. et coordonnatrice clinique à l'Hôpital de la Cité-de-la-Santé), Annie Manguian (T.S. et APPR à la Direction des services multidisciplinaires) et Stéphane Vallée (intervenant en soins spirituels) – Automne 2022